



Études et Résultats

N° 749 • février 2011

Travailler et garder son enfant en bas âge

Près des deux tiers des enfants de moins de 3 ans dont les parents vivent en couple sont gardés par un de leurs parents ou les deux la majeure partie de la journée en semaine. Cette proportion passe à un tiers lorsque les deux parents travaillent. Même lorsque leurs parents travaillent tous les deux à temps complet, un quart des enfants sont aussi principalement gardés par eux, soit environ 170 000 enfants de moins de 3 ans.

Dans les familles concernées, les types d'emplois occupés par les parents aussi bien que les conditions d'exercice de leur activité professionnelle présentent des traits spécifiques. Dans environ 20 % de cas, la mère travaille à domicile et peut ainsi, dans une certaine mesure, assurer la garde de son enfant. Dans près des trois quarts des cas, les parents concernés travaillent au cours de plages horaires différentes et se relaient donc auprès de leur enfant.

Ces parents dont les horaires sont décalés ont des conditions de travail particulières : les horaires atypiques comme le travail de nuit ou le week-end sont surreprésentés parmi ces couples. Si ces rythmes de travail leur permettent de garder davantage eux-mêmes leur enfant en journée durant la semaine, les parents concernés sont en revanche plus souvent amenés à faire appel à un autre intervenant (professionnel ou non) pour assurer la garde de leur enfant le soir, la nuit ou le week-end.

Olivia SAUTORY

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé
Ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État
Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale

POUR s'occuper de leurs enfants de moins de 3 ans durant la semaine, les parents peuvent recourir à diverses solutions. L'enfant peut notamment être gardé par son père, sa mère, le conjoint d'un de ses parents ou un autre membre de sa famille. Il peut fréquenter une structure d'accueil collectif, ou encore être gardé par une assistance maternelle agréée ou une garde à domicile. Entre 2 et 3 ans, certains enfants sont aussi scolarisés en maternelle mais le plus souvent pour une période limitée dans la journée [Blanpain, 2006]. D'après l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants menée par la DREES en 2007 (encadré 1), 63 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés à titre principal par leurs parents¹ au cours de la semaine [Ananian, Robert-Bobée, 2009]. Cette situation est naturellement plus fréquente lorsque l'un des parents (généralement la mère) n'exerce pas d'activité professionnelle, mais elle se rencontre également lorsque les deux parents travaillent, ce qui suppose une organisation particulière – souvent complexe – pour pouvoir concilier vie familiale et exercice d'une activité professionnelle. Cette étude s'intéresse aux caractéristiques des parents qui gardent leurs enfants la majeure partie du temps durant la semaine, et plus particu-

lièrement à ceux qui exercent une activité professionnelle. Elle porte exclusivement sur les familles en couple, recomposées ou non, puisque les familles monoparentales présentent certaines spécificités, en premier lieu l'absence d'un conjoint au domicile permettant moins facilement une prise en charge partagée d'un enfant en bas âge².

Des enfants principalement gardés en semaine par leurs parents quand au moins l'un des deux ne travaille pas

La période standard délimitée se déroule du lundi au vendredi entre 8 heures et 19 heures. En effet sur cette période, on peut considérer que les parents exerçant une activité professionnelle ont généralement un besoin de garde pour leurs enfants de moins de 3 ans. Pour chaque enfant, le « mode de garde principal » correspond à celui où il passe le temps le plus long durant cette période (encadré 1).

Au cours de cette période standard, près de deux tiers des enfants de moins de 3 ans dont les parents vivent en couple sont gardés par eux à titre principal. Ces parents sont moins diplômés, ont un niveau de vie moins élevé, ont plus d'enfants que les autres parents qui recourent principalement à d'autres modes de garde pour leurs jeunes enfants, et ils vivent plus souvent dans de

1. La catégorie de « parents » du mode de garde principal recouvre différentes configurations familiales. Il peut s'agir seulement du père ou de la mère, conjointement du père et de la mère, du père et de la belle-mère, de la mère et du beau-père, seulement de la belle-mère ou du beau-père, du tuteur légal.

2. Sept enfants sur dix de moins de 3 ans vivant dans une famille monoparentale sont gardés à titre principal par leurs parents, le parent avec lequel ils vivent ou leur autre parent. En revanche, lorsque le parent qui vit seul avec son enfant travaille à temps complet, seulement deux enfants sur dix sont gardés à titre principal par leurs parents. Les stratégies de parents-relais adoptées par les couples ne sont pas facilement transposables aux familles monoparentales. Par ailleurs, l'enquête ne permet pas de connaître la situation professionnelle de l'ex-conjoint, qui dans certains cas peut participer à la garde de son enfant.

ENCADRÉ 1

L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2007

Au cours des mois d'octobre et de novembre 2007, la DREES, en partenariat avec la CNAF et l'INSEE, a interrogé un peu plus de 8 000 ménages avec un ou plusieurs enfants de moins de 7 ans et demi (enfants nés le 1^{er} mai 2000 ou après), afin de dresser un panorama des différentes solutions de garde adoptées par les parents pour s'occuper de leurs jeunes enfants.

La présente étude porte sur les enfants de moins de 3 ans. Au total, près de 5 000 ménages avec un enfant de moins de 3 ans ont été interrogés.

Le parent répondant à l'enquête renseigne un calendrier de garde de l'enfant sur une semaine de référence, la semaine précédant l'enquête si le dispositif de garde habituelle n'a pas été perturbé par un congé d'un parent ou la maladie d'un enfant. Pour chaque jour, de la première heure à minuit, chaque intervenant ayant assuré la garde de l'enfant est mentionné, avec les horaires de début et de fin de prise en charge.

Ces données permettent de déterminer pour chaque enfant un mode de garde principal. Il s'agit du mode de garde où l'enfant passe le temps le plus long du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures.

petites unités urbaines. Mais c'est la situation des parents vis-à-vis de l'emploi qui s'avère déterminante dans la garde de l'enfant : lorsqu'au moins un parent ne travaille pas, neuf enfants sur dix sont gardés par leurs parents à titre principal en semaine contre un peu plus d'un tiers lorsque les deux parents travaillent (tableau 1 et encadré 2). À autres caractéristiques sociodémographiques du ménage identiques, les enfants dont au moins un des parents ne travaille pas ont 11 fois plus de chances d'être gardés par

leurs parents la majorité du temps dans la semaine que ceux dont les deux parents travaillent³.

Chez les couples qui s'occupent de leur enfant à titre principal et où au moins un parent n'exerce pas d'activité professionnelle, la mère ne travaille pas dans 95 % des cas. 35 % de ces mères sont en congé parental d'éducation⁴ et souhaitent pour la plupart reprendre leur activité professionnelle à l'issue de ce congé, et 7 % sont en congé de maternité. Par ailleurs, 22 % sont chômeuses, et 36 % sont inactives (sans être ni au

chômage, ni en congé parental ou de maternité). Ces inactives n'ont pas toujours été éloignées du marché du travail puisque deux tiers d'entre elles ont déjà travaillé et la majorité envisage de retravailler plus tard.

L'enfant est aussi plus souvent gardé par ses parents quand l'un des deux travaille à temps partiel

S'il est plus fréquent pour un enfant d'être gardé par ses parents lorsque l'un des deux ne travaille pas, certains parents qui travaillent tous les deux assurent tout de même à titre principal la garde de leur enfant durant la semaine. 36 % des enfants dont les deux parents travaillent sont ainsi gardés principalement par ces derniers.

Au sein des parents qui travaillent tous les deux, ceux qui gardent principalement leur enfant sont moins diplômés, ont plus d'enfants, vivent plutôt dans de petites villes ou en milieu rural et ont des niveaux de vie moins élevés que ceux qui recourent principalement à d'autres modes de garde. De plus, ceux qui gardent leur enfant sont de catégories socioprofessionnelles plus modestes (employés ou ouvriers) que les autres.

Garder son enfant en travaillant nécessite *a priori* d'être disponible durant la journée. Cette situation se rencontre donc plus fréquemment lorsqu'au moins l'un des deux parents travaille à temps partiel : 50 % des enfants dont les deux parents travaillent, dont l'un (au moins) à temps partiel⁵, sont gardés à titre principal par leurs parents. Lorsque les deux parents travaillent à temps complet, 27 % des enfants sont néanmoins gardés par leurs parents. La durée du temps de travail des parents influe aussi logiquement sur la possibilité de garder son enfant : 81 % des enfants dont au moins un parent travaille à mi-temps ou moins sont gardés principalement par leurs parents, contre 40 % des enfants dont les deux parents travaillent plus d'un mi-temps.

La proportion d'enfants gardés à titre principal par leurs parents lorsque ceux-ci travaillent tous les

3. Valeur du odds ratio (rapport de chances) entre « au moins un parent ne travaille pas » et « les deux parents travaillent ». Ce résultat est issu d'une régression logistique avec comme variables explicatives : la situation par rapport à l'emploi, le diplôme de la mère, le diplôme du père, le nombre d'enfants, le niveau de vie et la taille d'unité urbaine.

4. Le congé parental d'éducation offre le droit aux salariés parents d'enfants de moins de 3 ans de cesser leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants tout en maintenant leur contrat de travail. Ils ont ainsi l'assurance de retrouver leur emploi ou un emploi similaire dans la même entreprise ou administration à la fin de ce congé.

5. Dans 88 % des cas la mère travaille à temps partiel et le père est à temps complet, dans 6 % des cas la mère travaille à temps complet et le père est à temps partiel, et dans 5 % des cas, les deux parents travaillent à temps partiel.

■ TABLEAU 1

Proportion d'enfants gardés par leurs parents selon leurs situations professionnelles

	En %
Au moins un parent ne travaille pas	91
Les deux parents travaillent	36
• dont au moins un parent travaille à temps partiel	50
dont au moins un parent travaille moins d'un mi-temps	81
dont les deux parents travaillent plus d'un mi-temps	40
• dont les deux parents travaillent à temps complet	27
Ensemble	62

Lecture • 50 % des enfants dont les deux parents travaillent et dont au moins un exerce son activité à temps partiel sont gardés à titre principal par leurs parents.

Champ • France métropolitaine. Enfants de moins de 3 ans dont les parents vivent en couple.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007.

■ ENCADRÉ 2

La situation professionnelle des parents

On considère qu'un parent travaille s'il occupe un emploi et travaille effectivement à la date de l'enquête sans être dans l'un des congés suivants : congé de maternité ou de paternité, congé de longue maladie, congé de présence parentale ou congé individuel de formation. On considère également qu'un parent travaille s'il occupe un emploi et est en congé annuel à la date de l'enquête, ou en arrêt maladie, ou encore en congé pour enfant malade.

Lorsqu'il travaille, le parent répondant à l'enquête renseigne un calendrier professionnel sur la même semaine de référence que celle du calendrier de garde (encadré 1). Pour chaque jour, ses horaires de début et de fin de travail sont indiqués. Plusieurs périodes sont répertoriées s'il y a une pause d'au moins 2 heures dans la journée. Les horaires du conjoint, s'il travaille, sont également consignés. Ces horaires déterminent pour chaque ménage des périodes pendant lesquelles les deux parents travaillent et d'autres pendant lesquelles au moins l'un des deux parents ne travaille pas. La confrontation du calendrier de garde de l'enfant et des calendriers professionnels permet ensuite d'observer le mode de garde des enfants selon les plages horaires travaillées par les parents.

La situation des parents au regard de l'emploi correspond à celle du parent répondant à l'enquête et de son conjoint qui vivent avec l'enfant. Il peut s'agir par exemple du père et de la mère de l'enfant ou du père et de sa belle-mère, de sa mère et de son beau-père, etc. Le questionnaire ne permet pas de connaître précisément ces configurations familiales. Par conséquent, lorsque l'enfant est gardé par ses « parents », catégorie qui englobe tous les types de familles (cf. note 1), il peut s'agir de personnes extérieures au foyer dont on ne connaît pas la situation professionnelle. Par exemple, l'enfant peut vivre avec son père et sa belle-mère qui travaillent tous les deux, être gardé à titre principal par ses « parents » mais être en fait gardé majoritairement par sa mère qui ne vit pas avec lui et qui peut ne pas travailler.

deux est très sensible à la convention retenue, s'agissant notamment de la période standard servant à définir le mode de garde principal. Pour autant, les caractéristiques des emplois dans les familles où les deux parents exercent une activité professionnelle et gardent à titre principal leur enfant (détaillées dans la suite de cette étude) s'avèrent peu sensibles à cette convention et semblent donc relativement robustes (encadré 3).

Au cours de la période standard, les enfants gardés principalement par leurs parents qui travaillent tous les deux passent 69 % du temps avec leurs parents, dont 42 % avec leur mère seule, 17 % du temps avec leur mère et leur père, et 10 % avec leur père seul (tableau 2). Le temps passé seulement avec la mère est un peu plus long lorsqu'au moins un des parents travaille à temps partiel, tandis que celui passé avec le père seul l'est un peu plus lorsque les deux parents travaillent à temps complet.

Le temps passé avec les parents présente aussi une certaine variabilité. En effet, la moitié des enfants gardés à titre principal par leurs parents qui travaillent tous les deux passent au moins 65 % du temps avec eux sur la période standard, mais un quart y passe moins de 56 % et un autre quart au moins 81 % du temps.

Le travail à domicile permet aux femmes de concilier activité professionnelle et garde des enfants

Un quart des enfants de moins de 3 ans dont les deux parents travaillent à temps complet sont gardés à titre principal par leurs parents, soit environ 170 000 enfants d'après l'enquête Modes de gardes et d'accueil des jeunes enfants de 2007. Ces parents ont nécessairement des caractéristiques qui leur permettent d'être davantage disponibles que les autres parents.

Le travail à domicile de l'un des parents permet, dans une certaine mesure, à celui-ci de pouvoir travailler tout en étant disponible pour

ENCADRÉ 3

Définition du mode de garde principal et sensibilité des résultats

Dans l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants menée par la DREES en 2007, le calendrier de garde (encadré 1) permet de déterminer pour chaque enfant un mode de garde principal. Il s'agit du mode de garde dans lequel l'enfant passe le temps le plus long sur la période standard, à savoir du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures.

La proportion d'enfants gardés par leurs parents à titre principal (27 % des enfants de moins de 3 ans dont les deux parents vivent en couple et travaillent à temps complet sont dans ce cas) dépend directement de cette définition. Pour tester la sensibilité des principaux résultats de cette étude à la définition retenue du mode de garde principal, quatre autres définitions du mode de garde principal ont été utilisées. Ces variantes se fondent sur une amplitude horaire de la période standard différente ou sur une proportion du temps passée avec les parents. Le fait de retenir ce type de critères découle de plusieurs constats. En premier lieu, le pourcentage d'enfants gardés par leurs parents qui travaillent à temps complet varie très peu entre 9 heures et 17 heures en semaine, alors qu'il chute fortement entre 8 heures et 9 heures, et qu'il augmente fortement entre 17 heures et 19 heures. En second lieu, définir le mode de garde principal comme étant le mode de garde majoritaire implique, lorsqu'il y a multiplicité de modes de garde, une durée de garde parentale parfois relativement faible. De ce fait, utiliser un seuil de durée de garde par les parents permet de définir un ensemble plus homogène sur ce critère. Pour chaque enfant, les « parents » ont ainsi été définis comme « mode de garde principal » dès lors que :

- Méthode 1 : la durée passée avec ses parents est la durée la plus longue passée avec un intervenant du lundi au vendredi entre 9 heures et 18 heures.
- Méthode 2 : la durée passée avec ses parents est la durée la plus longue passée avec un intervenant du lundi au vendredi entre 9 heures et 17 heures.
- Méthode 3 : la durée passée avec ses parents excède 65 % de la période standard (du lundi au vendredi, entre 8 heures et 19 heures), qui correspond à la médiane des durées de garde parentale lorsque les deux parents travaillent à temps complet.
- Méthode 4 : la durée passée avec ses parents excède 75 % de la période standard (du lundi au vendredi, entre 8 heures et 19 heures), qui correspond à une approximation des enfants au-delà du 3^e quartile des durées de garde parentale lorsque les deux parents travaillent à temps complet¹.

Avec ces nouvelles définitions, la proportion d'enfants « gardés principalement » par leurs parents travaillant à temps complet est inférieure à celle obtenue par la définition utilisée dans le reste de l'étude (tableau). En outre, elle varie fortement selon les définitions mobilisées (de 8 % à 23 %). En revanche, les répartitions des enfants gardés principalement par leurs parents selon le travail à domicile de la mère et les horaires décalés des parents restent relativement proches.

Sensibilité des résultats selon la définition du mode de garde principal

En %

	Proportion de jeunes enfants concernés	Répartition des jeunes enfants concernés		
		La mère travaille à domicile	Les parents ont des horaires décalés	Autres cas
« Parents » est le mode de garde principal entre 8 h et 19 h (définition utilisée dans l'étude)	27	18	73	9
« Parents » est le mode de garde principal entre 9 h et 18 h	23	17	69	13
« Parents » est le mode de garde principal entre 9 h et 17 h	21	18	66	16
Les enfants passent au moins 65 % du temps (entre 8 h et 19 h) avec leurs parents	14	24	69	7
Les enfants passent au moins 75 % du temps (entre 8 h et 19 h) avec leurs parents	8	24	66	9

Lecture • 8 % des enfants dont les deux parents travaillent à temps complet passent au moins 75 % du temps avec leurs parents du lundi au vendredi entre 8 h et 19 h. Parmi eux, 24 % ont une mère qui travaille à domicile et 66 % ont des parents ayant des horaires décalés.

Champ • France métropolitaine. Enfants de moins de 3 ans dont les deux parents vivent en couple et travaillent à temps complet.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007.

1. Les enfants au-delà du 3^e quartile de durées de garde parentale dont les deux parents travaillent à temps complet passent au moins 80 % du temps avec leurs parents mais représentent moins de 100 enfants. C'est pourquoi le seuil retenu pour déterminer cette définition est de 75 %.

garder son enfant. Parmi les enfants dont les deux parents travaillent à temps complet, 18 % de ceux qui sont gardés principalement par leurs parents ont une mère qui travaille, entièrement ou pour partie, à domicile contre 10 % des autres enfants. Lorsque les deux parents travaillent à temps complet, les mères travaillant à domicile au moins une partie du temps sont beaucoup plus souvent salariées de l'État (pour la plupart enseignantes) que les autres (44 % contre 14 %) ou exercent beaucoup plus souvent une profession indépendante (16 % contre 3 %). Parallèlement, elles sont moins souvent salariées d'une collectivité locale, ou des hôpitaux publics (4 % contre 15 %) et moins souvent salariées

d'une entreprise, chez un artisan ou dans une association (29 % contre 65 %). Elles sont en outre plus souvent cadres (39 % contre 20 %) et moins souvent employées ou ouvrières (16 % contre 46 %). *A contrario*, le travail à domicile du père ne favorise pas la garde parentale : qu'ils soient gardés ou non à titre principal par leurs parents un peu moins d'un enfant sur dix dont les deux parents travaillent à temps complet ont un père qui travaille à domicile.

Une stratégie de parents relais pour ceux dont les plages horaires de travail ne se recouvrent pas

La période standard étudiée, c'est-à-dire du lundi au vendredi entre

8 heures et 19 heures, est composée de périodes pendant lesquelles les deux parents travaillent et d'autres pendant lesquelles au moins un des parents ne travaille pas (en-cadré 2). Les décalages d'horaires de travail des parents permettent ainsi à l'un d'entre eux d'être présent auprès des enfants lorsque l'autre travaille et vice versa.

Les parents qui gardent principalement leur enfant travaillent moins souvent sur les mêmes plages horaires. Parmi les enfants dont la mère ne travaille pas à domicile et dont les deux parents travaillent à temps complet, ces derniers travaillent sur les mêmes plages horaires pendant 59 % du temps s'ils ne gardent pas à titre principal leur enfant. Ils ne partagent en revanche que 26 % des plages horaires de travail lorsqu'ils gardent à titre principal leur enfant (graphique 1). En moyenne, cela représente à peine 3 heures par jour (de la période standard) pendant lesquelles aucun des parents ne peut, en théorie, garder son enfant. Ainsi, les parents qui gardent leur enfant la majeure partie de la semaine adopteraient des stratégies de « parents relais », leur permettant d'assurer la garde de leur enfant.

■ TABLEAU 2

Pourcentage moyen du temps passé avec les parents

En %

	Parents	Mère seule	Père seul	Mère et père
Deux parents à temps complet	69	40	12	17
Au moins un parent à temps partiel	69	43	8	18
Les deux parents travaillent	69	42	10	17

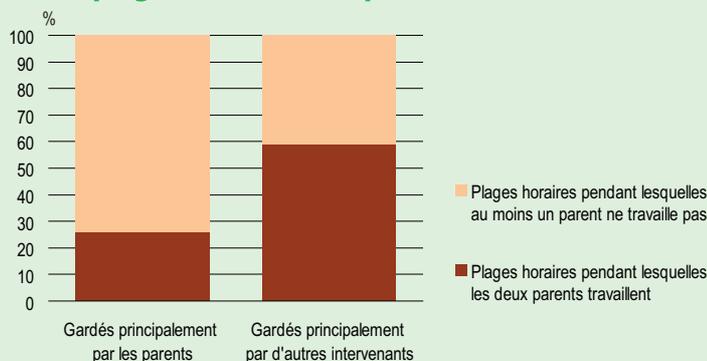
Lecture • Lorsque les enfants dont les deux parents travaillent sont gardés à titre principal par leurs parents, ils passent 69 % du temps (du lundi au vendredi, entre 8 h et 19 h) avec ces derniers.

Champ • France métropolitaine. Enfants de moins de 3 ans gardés principalement par leurs parents qui vivent en couple et travaillent tous les deux.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007.

■ GRAPHIQUE 1

Répartition de la période standard selon les plages horaires des parents



Lecture • Du lundi au vendredi, entre 8 h et 19 h, le temps peut se décomposer en deux types de périodes : des périodes pendant lesquelles les deux parents travaillent et des périodes pendant lesquelles au moins un parent ne travaille pas. Parmi les enfants gardés à titre principal par leurs parents, les deux parents travaillent sur les mêmes plages horaires pendant 26 % du temps.

Champ • France métropolitaine. Enfants de moins de 3 ans dont les deux parents vivent en couple et travaillent à temps complet, et dont la mère ne travaille pas à domicile.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007.

Des horaires décalés généralement associés à des conditions de travail particulières et des besoins de garde spécifiques

On considère que les parents ont des horaires « décalés » dès lors qu'ils travaillent moins de la moitié de la période standard sur les mêmes plages horaires⁶. Les autres parents sont considérés comme ayant des horaires synchronisés. Selon cette convention, 45 % des enfants dont les parents travaillent à temps complet et dont la mère ne travaille pas à domicile ont des parents qui travaillent en horaires décalés.

Les parents en horaires décalés ont des conditions de travail particulières par rapport aux autres parents (ces spécificités sont encore plus

6. À partir de l'idée selon laquelle au moins un parent est disponible au moins la moitié du temps pour pouvoir garder son enfant et devenir ainsi le « mode de garde principal » de l'enfant.

marquées chez ceux qui gardent en outre à titre principal leurs enfants). En premier lieu, les parents en horaires décalés exerçant une activité à temps complet ne travaillent pas nécessairement tous les jours de la période standard : ce sont plus souvent des couples où au moins un parent travaille quatre jours par semaine ou moins⁷ (graphique 2). De même, ils ne travaillent pas forcément le même nombre d'heures. Les parents à temps complet ayant des horaires décalés sont plus souvent des couples où au moins un parent travaille moins de 30 heures par semaine⁸.

Ils sont également plus nombreux à avoir des horaires irréguliers, c'est-à-dire un nombre d'heures ou de jours de travail différent chaque semaine, ou encore un nombre d'heures de travail différent chaque jour. De même, ils ont plus souvent des horaires alternants (2 x 8, 3 x 8, brigades).

Les horaires atypiques sont également plus fréquents pour ces parents. Parmi les enfants dont les parents ont des horaires décalés, 36 % ont au moins un parent qui travaille (même partiellement) de nuit⁹, et 45 % ont au moins un parent qui travaille le week-end¹⁰, contre respectivement 8 % et 16 % des autres enfants. À la différence des horaires « classiques », qui correspondent à des périodes où est organisé l'essentiel de l'offre de garde, les horaires atypiques, qui libèrent du temps sur la période standard, posent cependant la question d'éventuels besoins spécifiques sur la période non standard : les parents gardant leurs enfants à titre principal font alors souvent appel aux grands-parents (encadré 4).

Enfin, les parents ayant des horaires décalés sont de catégories socioprofessionnelles plus modestes que les autres. Notamment, lorsque les parents ont des horaires décalés, le père occupe un poste d'employé ou d'ouvrier dans 59 % des cas contre 35 % lorsque les parents ont des horaires synchronisés. Parallèlement, la mère est employée ou ouvrière dans 57 % des cas contre 37 % lorsque les parents ont des horaires synchronisés.

7. Dans 52 % des cas, seule la mère travaille moins de 4 jours par semaine. Dans 25 % des cas, seul le père travaille moins de 4 jours. Dans 23 % des cas, les deux parents travaillent moins de 4 jours.

8. Dans 63 % des cas, seule la mère travaille moins de 30 heures par semaine. Dans 31 % seul le père travaille moins de 30 heures. Dans 6 % des cas, les deux parents travaillent moins de 30 heures.

9. C'est-à-dire le fait de travailler au moins 10 heures par semaine après 19 heures ou avant 8 heures du lundi au vendredi, soit en moyenne 2 heures par jour après 19 heures ou avant 8 heures. Dans 72 % des cas, seul le père travaille de nuit. Dans 18 % des cas, seule la mère travaille de nuit. Dans 10 % des cas, les deux parents travaillent de nuit.

10. C'est-à-dire le fait de travailler au moins 8 heures le week-end, soit en moyenne 4 heures par jour le samedi et le dimanche. Dans 48 % des cas, seul le père travaille le week-end. Dans 38 % des cas, seule mère travaille le week-end. Dans 14 % des cas, les deux parents travaillent le week-end.

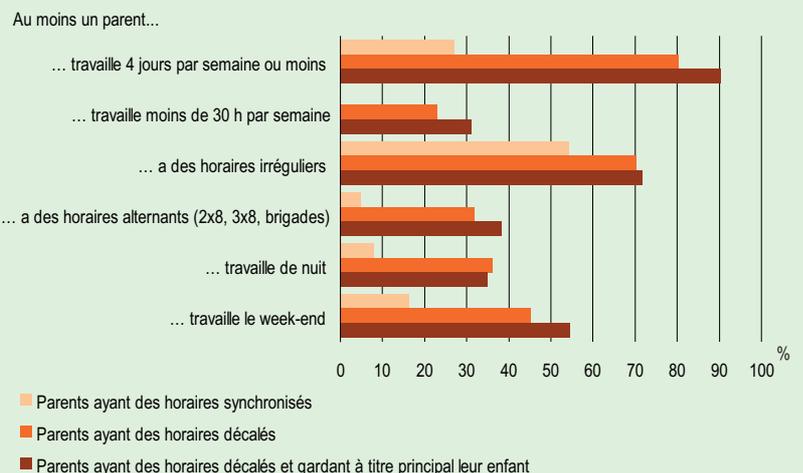
Le travail à domicile et les horaires décalés expliquent la quasi-totalité de la garde parentale

Le travail à domicile et le décalage des horaires des parents expliquent en très grande partie la garde parentale, puisque parmi les enfants gardés à titre principal par leurs parents qui travaillent tous les deux à temps complet, 18 % ont une mère travaillant à domicile, 73 % ont des parents ayant des horaires décalés, et seulement 9 % ne sont dans

aucune de ces situations (graphique 3). Ces derniers sont parfois des enfants dont les parents travaillent dans des locaux attenants à leur domicile (commerçants, boulangers, menuisiers, nourrices, etc.). D'autres peuvent être gardés par nombre d'autres intervenants, de sorte que la durée de garde par les parents, bien que majoritaire par rapport à celle de chacun des autres intervenants, est relativement faible et ne réclame pas nécessairement une organisation particulière.

GRAPHIQUE 2

Conditions d'emploi des parents de jeunes enfants ayant des horaires décalés



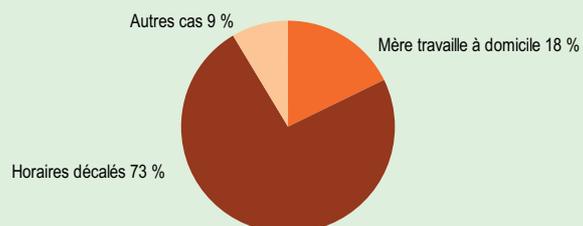
Lecture • Parmi les enfants dont les parents ont des horaires « synchronisés », 16 % ont au moins un parent qui travaille le week-end. Parmi les enfants dont les parents ont des horaires décalés, cette proportion s'élève à 45 %. Enfin, parmi les enfants gardés à titre principal par leurs parents qui ont des horaires décalés, cette proportion atteint 55 %.

Champ • France métropolitaine. Enfants de moins de 3 ans dont les deux parents vivent en couple et travaillent à temps complet, et dont la mère ne travaille pas à domicile.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007.

GRAPHIQUE 3

Conditions d'emploi des parents gardant leurs jeunes enfants à titre principal



Champ • France métropolitaine. Enfants de moins de 3 ans dont les deux parents vivent en couple et travaillent à temps complet.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007.

La garde des enfants en dehors de la période standard

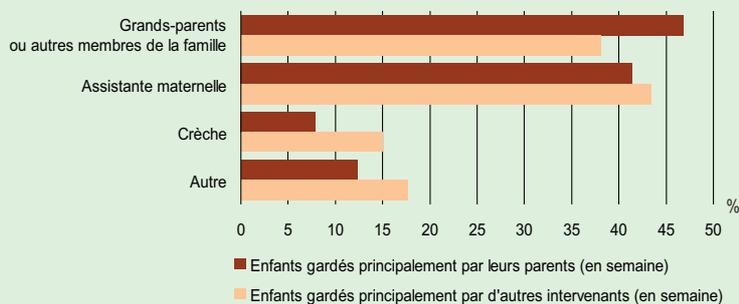
Si les parents qui travaillent à temps complet et qui gardent à titre principal leurs enfants ont davantage de temps disponible pour garder leur enfant sur la période standard, ce n'est pas nécessairement le cas en dehors de cette période. Cette question se pose d'autant plus que l'un des facteurs qui augmente la probabilité d'être gardé par ses parents en semaine est la présence d'au moins un parent travaillant le soir, la nuit ou le week-end, périodes au cours desquelles l'offre de garde est quasi inexistante [Bressé *et al.*, 2007].

Lorsqu'ils sont gardés à titre principal par leurs parents, 53 % des enfants de moins de 3 ans dont les deux parents vivent en couple et travaillent à temps complet ont besoin d'un intervenant extérieur (différents de leurs parents) le soir ou la nuit et 24 % le week-end, contre respectivement 47 % et 16 % lorsqu'ils ne sont pas gardés à titre principal par leurs parents. Les grands-parents sont plus souvent sollicités le soir ou la nuit (après 19 heures ou avant 8 heures) et le week-end lorsque l'enfant est gardé à titre principal par ses parents. En revanche, l'enfant est plus souvent confié à une crèche le soir ou la nuit lorsqu'il n'est pas gardé à titre principal par ses parents en semaine (graphiques).

Les durées passées avec les parents la nuit en semaine ou le week-end sont très proches que l'enfant soit gardé à titre principal par ses parents en semaine ou non. En revanche, l'enfant passe moins de temps avec ses deux parents simultanément s'il est gardé par eux à titre principal en semaine : les enfants passent 77 % de la nuit et 78 % du week-end avec leur mère et leur père, contre 84 % et 87 % s'ils ne sont pas gardés à titre principal par leurs parents en semaine.

Ces écarts reflètent la surreprésentation des parents aux horaires atypiques parmi les parents qui gardent à titre principal leurs enfants en semaine. Bien que les horaires atypiques favorisent la garde parentale en semaine, ils ont un impact négatif sur le temps passé avec l'ensemble de la famille en dehors des périodes standards. Notamment, le temps passé en famille où père et mère sont réunis le week-end, alors que la majeure partie de la sociabilité familiale prend place, est ainsi diminué [Lesnard et de Saint Pol, 2008]. En outre, le risque de s'arrêter de travailler pour les mères ayant des horaires atypiques est plus important [Méda, Simon, Wierink, 2003], la conciliation vie familiale et vie professionnelle pour ces dernières étant jugée particulièrement compliquée [Georges *et al.*, 2009].

Intervenants extérieurs assurant une partie de la garde des jeunes enfants le soir ou la nuit

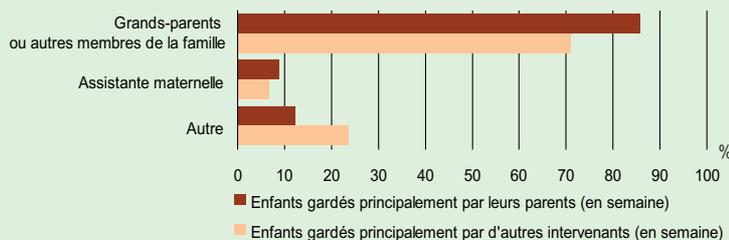


Lecture • 47 % des enfants gardés à titre principal par leurs parents en semaine sont en partie gardés par leurs grands-parents le soir ou la nuit (après 19 h ou avant 8 h). Le total des différents intervenants dépasse les 100 % parce que plusieurs intervenants extérieurs (hors parents) peuvent assurer une partie de la garde de l'enfant le soir ou la nuit.

Champ • France métropolitaine. Enfants de moins de 3 ans dont les deux parents vivent en couple et travaillent à temps complet et pour lesquels un ou plusieurs intervenants extérieurs assurent (au moins en partie) leur garde le soir ou la nuit.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007.

Intervenants extérieurs assurant une partie de la garde des jeunes enfants le week-end



Lecture • 86 % des enfants gardés à titre principal par leurs parents en semaine sont en partie gardés par leurs grands-parents le week-end. Le total des différents intervenants dépasse les 100 % parce que plusieurs intervenants extérieurs (hors parents) peuvent assurer une partie de la garde de l'enfant le week-end.

Champ • France métropolitaine. Enfants de moins de 3 ans dont les deux parents vivent en couple et travaillent à temps complet et pour lesquels un ou plusieurs intervenants extérieurs assurent (au moins en partie) leur garde le week-end.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007.

Les caractéristiques sociodémographiques de la mère influencent également la garde parentale

Le travail à domicile et les horaires décalés permettent ainsi d'expliquer comment certains parents parviennent à assurer majoritairement la garde de leurs enfants en journée en semaine, tout en travaillant à temps complet. Toutefois, ces conditions d'emploi particulières sont associées à des caractéristiques sociodémographiques également spécifiques des parents concernés. Cependant, à caractéristiques sociodémographiques du ménage et des parents identiques, le travail à domicile de la mère et les horaires décalés des parents jouent toujours fortement sur la probabilité pour un enfant d'être gardé à titre principal par ses parents¹¹. Alors que la catégorie socioprofessionnelle et le diplôme du père n'influencent pas la garde parentale, ces caractéristiques sont fortement associées pour la mère : les enfants d'ouvrières ont plus de chances d'être principalement gardés par leurs parents que ceux dont la mère est cadre. Plus la mère est diplômée et moins l'enfant aura de chances d'être gardé à titre principal par ses parents. En revanche, le nombre d'enfants, le niveau de vie et la taille de l'unité urbaine de résidence n'influencent pas la probabilité d'être gardé par ses parents, une fois neutralisé le travail à domicile de la mère et les horaires décalés des parents.

Des besoins de garde complémentaire à celle assurée par les parents

Les parents qui travaillent à temps complet et gardent leur enfant à titre principal en semaine peuvent avoir recours à d'autres intervenants pour assurer la garde de leur enfant sur la période standard. Ainsi, 32 % des enfants sont gardés à titre secondaire¹² par une assistante maternelle, 26 % sont gardés par leurs grands-parents ou d'autres membres de la famille, 16 % sont confiés à une crèche et 11 % sont scolarisés ou sont gardés autrement. Cependant,

¹¹. Résultat issu d'une régression logistique incluant les variables suivantes : la mère travaille à domicile (oui/non), les parents ont des horaires décalés (oui/non), la catégorie socioprofessionnelle du père, celle de la mère, le diplôme du père, celui de la mère, le nombre d'enfants, le niveau de vie du ménage et la taille d'unité urbaine du lieu de résidence.

¹². Pour chaque enfant, un mode de garde secondaire est calculé à partir du calendrier de garde : il s'agit du mode de garde dans lequel l'enfant passe le temps le plus long en deuxième rang. Ici, il s'agit du mode de garde dans lequel il passe le temps le plus long lorsqu'il n'est pas gardé par ses parents.

15 % des enfants sont exclusivement gardés par leurs parents.

Le besoin de garde extra-parentale se fait particulièrement sentir pour les périodes où les deux parents travaillent, surtout s'ils ne travaillent pas à domicile. Durant ces moments de la journée, les enfants dont les parents assurent majoritairement la garde sont alors principalement gardés par une assistante maternelle ou par les grands-parents dans la plupart des cas (tableau 3).

Les parents qui gardent à titre principal leur enfant en semaine font plus souvent appel aux grands-parents lorsqu'ils travaillent, tandis que les autres parents ont plus souvent recours à une assistante maternelle ou à la crèche. Mais rien n'indique si cela traduit un choix en faveur d'un cadre familial (vis-à-vis des grands-parents notamment) comme mode de garde complémentaire, ou si les modes d'accueil formels (assistantes maternelles, crèches...) privilégieraient l'accueil d'enfants à temps complet au détriment des familles ayant des besoins de garde sur des plages horaires plus réduites.

■ TABLEAU 3

Mode de garde principal des jeunes enfants sur les plages horaires pendant lesquelles les deux parents travaillent

En %

	Enfants gardés à titre principal par leurs parents (en semaine)	Enfants gardés à titre principal par d'autres intervenants (en semaine)
Parents	11	0
Grands-parents	29	12
Assistante maternelle	38	51
Crèche	13	23
Autre	8	13
Ensemble	100	100

Lecture • 38 % des enfants gardés à titre principal par leurs parents sont principalement gardés par une assistante maternelle sur les plages horaires pendant lesquelles les deux parents travaillent.

Champ • France métropolitaine. Enfants de moins de 3 ans dont les deux parents vivent en couple, travaillent à temps complet, et dont la mère ne travaille pas à domicile.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007.

Pour en savoir plus

Ananian S., Robert-Bobée I., 2009, « Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en 2007 », *Études et Résultats*, DREES, n° 678, février.

Blanpain N., 2006, « Scolarisation et modes de garde des enfants âgés de 2 à 6 ans », *Études et Résultats*, DREES, n° 497, juin.

Bressé S., Le Bihan B., Martin C., 2007, « La garde des enfants en dehors des plages horaires standard », *Études et Résultats*, DREES, n° 551, janvier.

Georges N., Méda D., Trancart D., 2009, « Horaires de travail des couples, satisfaction et conciliation entre vie professionnelle et vie familiale » in Pailhé A. et Solaz A. (dir.), *Entre famille et travail. Des arrangements de couples aux pratiques des employeurs*, Paris, La Découverte, avril, pp. 55 à 78.

Lesnard L., de Saint Pol T., 2008, « Organisation du travail dans la semaine des individus et des couples actifs : le poids des déterminants économiques et sociaux », *Économie et Statistique*, INSEE, n° 414.

Maublanc S., 2009, « Horaires de travail et investissement des pères » in Pailhé A. et Solaz A. (dir.), *Entre famille et travail. Des arrangements de couples aux pratiques des employeurs*, Paris, La Découverte, avril, pp. 121 à 140.

Méda D., Simon M.-O., Wierink M., 2003, « Pourquoi certaines femmes s'arrêtent-elles de travailler à la naissance d'un enfant », *Premières informations et Premières synthèses*, DARES, n° 29.2.